

## Annexe A : Outil de planification et d'autoévaluation

### Introduction

La Charte du Conseil de l'Europe identifie les différentes sphères d'activité à considérer lors de la mise en œuvre de valeurs et de pratiques dans l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Dans cette étude, huit des articles de la Charte ont été utilisés pour élaborer un outil de planification et d'autoévaluation.

L'outil de planification et d'autoévaluation présenté ci-dessous a pour objectif d'aider les autorités éducatives, les organisations et les écoles à promouvoir une culture de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, par les moyens suivants :

- en identifiant formellement et en répertoriant les bonnes pratiques en vigueur ;
- en déterminant les nouvelles activités qu'il serait envisageable de mettre en œuvre dans un délai réaliste ;
- en améliorant si nécessaire les pratiques en vigueur ;
- en révisant les procédures pour maintenir les bonnes pratiques ;
- en établissant les priorités des politiques à introduire dans un laps de temps défini.

L'outil a été conçu pour se prêter à une utilisation souple, pour pouvoir être facilement localisé et applicable à tous les niveaux, des élèves en passant par les enseignants, jusqu'aux autorités éducatives. L'outil peut également être intégré aux autres valeurs et pratiques qu'une organisation souhaite promouvoir, voire être complété pour intégrer lui-même ces valeurs et pratiques. Il a été conçu pour mettre en lien nos valeurs et aspirations partagées concernant l'ECD/EDH en tant que membres du Conseil de l'Europe, tout en reconnaissant et en appréciant l'intérêt des diverses approches adoptées dans les différents pays et régions, par l'utilisation de questions stratégiques élaborées au niveau local.

### Mise en œuvre

Parce que la visée de l'outil de planification et d'autoévaluation est de favoriser un changement au niveau de la culture et des pratiques, il convient de prévoir un temps suffisant pour que ce changement puisse être induit. La mise en œuvre de l'outil peut donc être envisagée sur une période de 10 à 15 ans. Selon les circonstances, il peut être approprié de commencer par s'investir dans une ou deux questions et objectifs réalisables en rapport avec l'un des articles. Tandis que l'utilisateur (individu, groupe ou organisation) se familiarise avec la démarche d'évaluation et prend confiance, le travail peut être poursuivi sur d'autres articles. Les questions proposées ne sont que des exemples. Les pays, les autorités et les écoles devraient concevoir des questions permettant une réflexion pertinente et la prise en compte de leurs propres système éducatif et culture scolaire.

## 1 Outil

Outil de planification et d'autoévaluation

Date

---

Domaines d'action prioritaires	Etat actuel	Données à l'appui	Action ciblée	Groupe cible	Période	Responsabilité principale	Critères de succès
articles (voir 3 ci-dessous)							
<b>Education formelle</b> (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							
<b>Gouvernance démocratique</b> (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							
<b>Formation</b> (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							
<b>Rôle des ONG</b> (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							
<b>Recherche</b> (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							

<b>Cohésion sociale</b>  (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							
<b>Evaluation et réexamen</b>  (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							
<b>Activités de suivi</b>  (questions stratégiques, voir 4 ci-dessous)							

## 2 Comment utiliser l'outil de planification et d'autoévaluation

La colonne **1** concerne les huit articles contenus dans la Charte du Conseil d'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH). Ces articles sont détaillés dans la section 3 ci-dessous. La section 4 contient des questions qu'il est possible d'associer aux différents articles. Lors de la première utilisation de l'outil, il conviendra de ne pas utiliser plus d'une ou deux des questions stratégiques pour chacun des articles.

La colonne **2** fait référence à l'état actuel de mise en œuvre de l'article et de l'activité à laquelle il est fait référence dans la question stratégique associée. L'état actuel peut se caractériser par l'un des qualificatifs ci-après : non appliqué, en phase de planification, niveau faible, niveau moyen, niveau élevé ou exceptionnel. Dans le cas d'un niveau exceptionnel, cela signifie que l'article est à ce point intégré dans le processus qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin et que seuls un maintien et un renouvellement sont nécessaires.

La colonne **3** contient les données à l'appui, mentionnées brièvement pour étayer le constat sur « l'état actuel » précisé dans la colonne 2.

La colonne **4** fait référence à une activité spécifique qui sera développée et mise en œuvre ultérieurement pour renforcer l'application de l'article au sein de la communauté éducative. Lors de l'utilisation initiale de l'outil, seul un petit nombre d'actions ciblées devront être entreprises.

La colonne **5** concerne le groupe cible, par exemple les enseignants en sciences, les élèves de premier cycle du secondaire ou encore les ONG.

Dans la colonne **6**, dans laquelle est précisée la période, doivent être indiquées la date de début et la date de fin de l'action ciblée mentionnée dans la colonne 3.

Dans la colonne **7** doit être porté le nom de la personne/des personnes qui assumera/assumeront la responsabilité première de la mise en œuvre de l'action ciblée.

La colonne **8**, consacrée aux critères de succès, fait référence aux activités qui témoignent de la mise en œuvre réussie de l'action ciblée. Par exemple, au titre de l'article consacré à la formation, au moyen d'une action ciblée consistant à assurer le perfectionnement professionnel continu en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH), le critère de succès pourrait être « un nombre accru d'enseignants mettent en œuvre des pratiques en lien avec l'ECD/EDH dans leur classe ».

### 3 Détails sur les domaines d'action prioritaires

<b>Article 6. Education formelle</b> Dans quelle mesure l'ECD/l'EDH sont-elles incluses dans l'éducation formelle ? Quelles sont les mesures prises pour soutenir, réviser et actualiser l'ECD/l'EDH dans les programmes ?
<b>Article 8. Gouvernance démocratique</b> Comment la gouvernance démocratique est-elle promue dans les établissements pédagogiques ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour encourager et faciliter la participation : - des apprenants, des personnels de l'éducation, et - des parties prenantes, y compris les parents.
<b>Article 9. Formation</b> Dans quelle mesure les enseignants, les personnels de l'éducation, les responsables de jeunesse et les formateurs bénéficient-ils d'une formation initiale et continue en matière d'ECD/EDH : - connaissance et compréhension approfondies des objectifs et des principes de l'ECD/EDH - méthodes appropriées d'enseignement et d'apprentissage - autres compétences essentielles
<b>Article 10. Rôle des ONG, des organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes</b> Comment le rôle des ONG et des organisations de jeunesse est-il encouragé dans l'ECD/EDH, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle ? Ces organisations et leurs activités sont-elles reconnues comme un élément de valeur du système d'enseignement ? Bénéficient-elles de soutien ? Leur expertise est-elle pleinement prise en compte ?
<b>Article 12. Recherche</b> Quelles recherches sur l'ECD/EDH ont été lancées et encouragées pour faire le point de la situation dans ce domaine et pour offrir aux parties prenantes des données comparatives destinées à les aider à mesurer et accroître leur efficacité et à améliorer leurs pratiques ? Ces recherches peuvent notamment porter sur : les programmes, les pratiques innovantes, les méthodes d'enseignement et la mise au point de systèmes d'évaluation. Partage des résultats des recherches avec d'autres Etats membres et parties prenantes.
<b>Article 13. Aptitudes à promouvoir la cohésion sociale, apprécier la diversité et gérer les différences et les conflits</b> Dans quelle mesure sont promues des approches pédagogiques et des méthodes d'enseignement qui visent à : apprendre à vivre ensemble dans une société démocratique et multiculturelle ; permettre aux apprenants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir la cohésion sociale, estimer la diversité et l'égalité, apprécier les différences – notamment entre les divers groupes confessionnels et ethniques – et régler les désaccords et les conflits de manière non violente. Quels sont les moyens de combattre la discrimination et la violence, en particulier l'intimidation et le harcèlement?
<b>Article 14. Evaluation et révision</b> Evaluer les stratégies et politiques entreprises conformément à la présente Charte et les adapter en fonction des besoins. (Possibilité de coopération

avec d'autres Etats membres et d'aide de la part du Conseil de l'Europe).

**Article 15. Coopération concernant les activités de suivi**

Les Etats membres devraient, le cas échéant, coopérer entre eux et par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe à la mise en œuvre des objectifs et des principes de la présente Charte :

- a. en poursuivant des activités d'intérêt commun, correspondant aux priorités identifiées ;
- b. en encourageant les activités multilatérales et transfrontalières, y compris le réseau existant des coordonnateurs de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme ;
  - c. en échangeant, développant et codifiant les bonnes pratiques et en assurant leur diffusion ;
  - d. en informant tous les parties prenantes, y compris le public, des buts et de la mise en œuvre de la Charte ;
  - e. en soutenant les réseaux européens d'organisations non gouvernementales, d'organisations de jeunesse et de professionnels de l'éducation, et en favorisant leur coopération.

**4 Banque de questions stratégiques types (d'autres questions peuvent être ajoutées de manière à refléter plus fidèlement le système éducatif et la culture scolaire du pays concerné)**

**Article 6. Education formelle**

1. Dans quelle mesure les concepts qui sous-tendent la Charte ECD/EDH (et notamment, participation active, égalité et inclusion, interdépendance globale) apparaissent-ils dans les objectifs prioritaires des divers secteurs éducatifs, par exemple le ministère responsable du premier cycle du secondaire, les personnes en charge du développement des programmes, les prestataires de formation pour les enseignants, etc.?
2. Dans quelle mesure les écoles sont-elles accompagnées pour multiplier les possibilités d'active participation ? Donnez quelques exemples.
3. Dans quelle mesure des subventions sont-elles accessibles aux divers acteurs du système éducatif (par exemple, les réseaux d'écoles/écoles individuelles, les prestataires de formation pour les enseignants, les personnes en charge du développement des programmes), afin de leur permettre d'intégrer les concepts d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale dans leur travail ? Donnez des exemples.
4. Dans quelle mesure y a-t-il une relation entre la philosophie/la culture de l'école et les concepts qui sous-tendent la Charte ECD/EDH (et notamment, participation active, égalité et inclusion, et citoyenneté mondiale) ? Dans quelle mesure les valeurs démocratiques sont-elles promues ?
5. Dans quelle mesure l'énoncé de mission de l'école/le plan d'établissement reflète-t-il les questions de l'active participation, de l'égalité et de l'inclusion et/ou de la citoyenneté mondiale ?
6. Dans quelle mesure le budget scolaire alloué soutient-il les activités qui traitent de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme, de l'active participation, de l'égalité et de l'inclusion et/ou du développement global ?
7. Dans quelle mesure les concepts d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale sont-ils présents dans les matières proposées aux élèves du premier cycle du secondaire ? De quelle façon ?
8. Dans quelle mesure les élèves du premier cycle du secondaire sont-ils encouragés à participer aux discussions en classe (y compris les discussions pédagogiques comme méthode d'apprentissage et les discussions destinées à encourager la participation démocratique) ? Donnez des exemples concrets de mesures.
9. Dans quelle mesure les élèves du premier cycle du secondaire sont-ils encouragés à participer à des projets qui traitent de l'active participation, de l'égalité et de l'inclusion et/ou de la citoyenneté mondiale ?
10. Dans quelle mesure est-ce que je (en tant qu'enseignant) traite les concepts qui

- sous-tendent la Charte ECD/EDH (et notamment, active participation, égalité et inclusion, et citoyenneté mondiale) dans la matière que j'enseigne ?
11. Dans quelle mesure les manuels et/ou les matériels que j'utilise (en tant qu'enseignant) m'aident-ils à traiter les questions de la participation, de l'égalité et de l'inclusion et/ou de la citoyenneté mondiale ?
  12. Dans quelle mesure les élèves peuvent-ils influencer sur ce qu'ils apprennent et sur la façon dont les questions sont étudiées ?
  13. Dans quelle mesure est-ce que j'utilise (en tant qu'enseignant) des méthodologies actives d'enseignement et d'apprentissage (par exemple, l'apprentissage par la résolution des problèmes, l'apprentissage expérientiel, l'apprentissage centré sur les apprenants, l'apprentissage participatif) ? Dans quelle mesure ma pédagogie promeut-elle la participation des élèves ? Donnez des exemples.
  14. Dans quelle mesure puis-je (en tant qu'élève) influencer sur le contenu ou les méthodes d'enseignement ? Donnez des exemples.

#### **Article 8. Gouvernance démocratique**

1. Le processus d'élaboration des programmes d'enseignement locaux, régionaux ou nationaux est-il transparent et inclut-il les partenaires essentiels (par exemple, les élèves, les parents, les enseignants, les employeurs, les employés) ? Dans quelle mesure le processus est-il démocratique/collégial ?
2. Dans quelle mesure la participation des élèves est-elle encouragée à l'école ? Quels sont les mécanismes en place pour la participation des élèves (conseil d'élèves ou autres structures scolaires). Les visions ou initiatives et des élèves ont-elles un réel impact sur l'école ?
3. Dans quelle mesure les membres du conseil d'administration/ « conseil de l'école »/direction de l'école sont-ils encouragés à prendre en considération la valeur des matières et des activités scolaires axées sur les questions de l'active participation, de l'égalité et de l'inclusion et/ou de la citoyenneté mondiale ? Quelles sont les mesures/actions conduites ?
4. Dans quelle mesure les représentants des élèves sont-ils impliqués dans la planification de l'année scolaire ?
5. Dans quelle mesure ma communauté scolaire encourage-t-elle les élèves à s'exprimer sur les questions locales et/ou internationales ? De quelle façon ?
6. Dans quelle mesure les élèves sont-ils entendus lors du recrutement des enseignants ?
7. Est-ce que j'encourage (en tant qu'enseignant) la participation et l'action des élèves dans ma classe ? Par exemple, les élèves participent-ils à la planification des cours ou des leçons ? Donnez quelques exemples. Les élèves suggèrent-ils des thèmes pour les cours/leçons ? Est-ce que je discute de l'évaluation des cours avec les élèves ? Le cas échéant, de quelle façon ?
8. Dans quelle mesure est-ce que j'encourage (en tant qu'enseignant) les élèves à



- devenir des membres actifs de leur communauté scolaire ? Donnez des exemples.
9. Dans quelle mesure les élèves prennent-ils part (i) à la planification de l'année scolaire, (ii) aux réunions du personnel, (iii) aux groupes de travail en charge du développement de l'école ? Donnez des exemples.
  10. Dans quelle mesure puis-je (en tant qu'élève) contribuer à la planification des cours/des classes ? Donnez des exemples.
  11. Dans l'école/la ville/la municipalité, dans quelle mesure les enfants et les jeunes peuvent-ils participer et s'exprimer dans la prise de décisions ? Donnez des exemples.

#### **Article 9. Formation**

1. Dans quelle mesure les prestataires de la formation des enseignants sont-ils à encouragés à intégrer les concepts de l'active participation, de l'égalité et de l'inclusion et/ou de la citoyenneté mondiale dans leurs programmes de formation initiale et continue des enseignants ? Par exemple, proposent-ils des modules de formation continue sur la façon de développer l'activité des conseils d'élèves ? Quelle forme cette aide peut-elle prendre (financière ou autre) ? Comment cela est-il organisé ?
2. Dans quelle mesure les enseignants sont-ils soutenus par la direction de l'école (chef d'établissement, équipe de management de l'école, etc.) pour traiter les concepts d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale dans le premier cycle du secondaire ?
3. Dans quelle mesure les enseignants sont-ils encouragés à participer aux activités de perfectionnement professionnel qui abordent les questions de l'active participation, de l'égalité et de l'inclusion, et de la citoyenneté mondiale ?
4. Dans quelle mesure mon école développe-t-elle une culture de travail qui encourage la participation ? Quelles sont les mesures prises ?
5. Y a-t-il des réunions régulières d'information et de discussion pour toute la communauté scolaire ?
6. Dans quelle mesure est-ce que je (en tant qu'enseignant) mets à profit les possibilités de perfectionnement professionnel sur les questions de participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale ? Quels sont les contraintes et les facteurs incitatifs ?
7. Dans quelle mesure est-ce que je (en tant qu'enseignant) mets à profit les opportunités de développement des programmes sur les questions d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale ?
8. Dans quelle mesure est-ce que je (en tant qu'enseignant) parle à mes collègues et à la direction de l'école de la valeur de ma matière s'agissant d'encourager l'intérêt des élèves pour les questions en lien avec l'active participation, l'égalité et l'inclusion et/ou la citoyenneté mondiale ?

### **Article 10. Rôle des ONG, des organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes**

1. La municipalité/le département/le ministère est-il/elle informé(e) des initiatives scolaires en lien avec les concepts d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale provenant du secteur gouvernemental ou d'autres départements/ministères ? Comment les informations à ce sujet sont-elles collectées (plate-forme/site web, base de données de bonnes pratiques en matière d'ECD/EDH dans le domaine public, etc.) ?
2. Dans quelle mesure l'école est-elle ouverte aux agences extérieures/initiatives de la communauté locale axées sur les questions d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale ? De quelle façon ?
3. Dans quelle mesure les parents sont-ils encouragés à considérer la valeur des matières et des activités scolaires axées sur les questions d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale ? De quelle façon ?
4. Mon école dispose-t-elle de tuteurs pour les élèves ?
5. Dans quelle mesure est-ce que j'encourage (en tant qu'enseignant) les apprenants à devenir des membres actifs de leur communauté locale ? Donnez des exemples.
6. Dans quelle mesure est-ce que je (en tant qu'enseignant) parle aux parents de la valeur de ma matière s'agissant d'encourager l'intérêt des apprenants pour les questions en lien avec l'active participation, l'égalité et l'inclusion et/ou la citoyenneté mondiale ?

### **Article 12. Recherche**

1. Dans quelle mesure la planification de l'école prend-elle en compte l'active participation, l'égalité et l'inclusion et/ou la citoyenneté mondiale ? De quelle façon prenez-vous en compte ces aspects lors de la planification de la nouvelle année scolaire ?
2. Y a-t-il une approche systématique pour rechercher l'efficacité des actions en lien avec l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH) ?
3. Existe-t-il un mécanisme solide pour la collecte de données de qualité susceptibles de faire l'objet d'une analyse ?

### **Article 13. Aptitudes à promouvoir la cohésion sociale, apprécier la diversité et gérer les différences et les conflits**

1. Dans quelle mesure, lors de la réforme du programme au niveau national, une attention est-elle portée à l'intégration des concepts d'active participation, d'égalité et d'inclusion et de citoyenneté mondiale ?
2. Quelles sont les orientations données aux écoles pour encourager l'inclusion des concepts d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou de citoyenneté mondiale (par exemple, orientations spécifiques par matière, documents de planification d'ensemble, documents d'autoévaluation ou matériels d'appui pour les

- conseils d'élèves, lignes directrices sur le harcèlement ou la discrimination) ? Ces lignes directrices sont-elles intégrées ? Donnez des exemples.
3. Dans quelle mesure l'école met-elle à profit le développement des programmes pour y intégrer les questions d'active participation, d'égalité et d'inclusion et/ou d'interdépendance globale ? Dans quelle mesure l'école participe-t-elle aux campagnes qui soutiennent ces idées, ou développe-t-elle ses propres campagnes ?
  4. Dans quelle mesure suis-je (en tant qu'enseignant) impliqué dans le renforcement du sentiment de communauté/d'un climat positif à l'école ? Donner des exemples.
  5. L'école organise-t-elle des événements qui rassemblent les élèves et le personnel ? Quels types d'événements ?

#### **Article 14. Evaluation et révision**

1. Dans quelle mesure les élèves sont-ils sollicités pour faire part de leurs observations au sujet des activités scolaires, par exemple dans le processus d'autoévaluation de l'école ?
2. Dans quelle mesure est-il possible de faire des observations sur la qualité en continu, par exemple au moyen de « boîtes à commentaires » ou de discussions ? Donnez des exemples.
3. Les enseignants discutent-ils de l'évaluation avec les élèves ? Donnez des exemples.

#### **Article 15. Coopération concernant les activités de suivi**

1. L'école fait-elle partie d'un réseau local ou régional qui promeut les valeurs de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) ?
2. L'école fait-elle partie d'un réseau national qui promeut les valeurs de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) ?
3. L'école fait-elle partie de réseaux européens plus larges qui promeuvent les valeurs de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) ?
4. L'école fait-elle partie de réseaux internationaux qui promeuvent l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) ?
5. L'école est-elle associée à des réseaux nationaux ou internationaux qui promeuvent les questions en lien avec la démocratie et les droits de l'homme ?